COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du Comité de parents du Centre de services scolaire Marquerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 24 FÉVRIER 2022** à 19 h 15 sur la plateforme Zoom et présidée par madame Anne-Marie Robitaille, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément Madame Tania NAIM au Trésor-du-Boisé Madame Fatou DIOP Madame Élizabeth HUART Beaconsfield Absente Beau-Séjour Absente Madame Dalia RAMY

Bois-Franc-Aquarelle Absente Madame Nassima BOUFENIK

Cardinal-Léger

Catherine-Soumillard **Absente** Madame Nadine GUERTIN Cavelier-De-LaSalle Madame Hala JAWLAKH

Chanoine-Joseph-Théorêt **Absente** Madame Marie-Ève BRUNET-KITCHEN

Collège Saint-Louis **Absente** Madame Yamina SIDANE Dalbé-Viau Madame Jessica TALBOT Madame Sharon GO de la Mosaïque

de la Traversée PAS DE CÉ

de l'Altitude **Absente** Madame Mireille-Sandrine CHIAMO-MONTCHEU

de l'Odvssée Monsieur Benoît LEFEBVRE Absent

de l'Orée-du-Parc Madame Raymonde DJABIA-GOMIS des Amis-du-Monde Madame Martine RIENDEAU des Berges-de-Lachine Madame Françoise MICHAUD des Coquelicots Madame Marie-Claude DESAULNIERS

des Découvreurs Madame Hind CHAKIR

des Grands-Êtres Madame Anne-Hortense EBENA des Marquerite Monsieur Alexandre EYQUEM des Saules-Rieurs Madame Myriam MÉNARD

des Sources **Absent** Monsieur Purmanand NILMADHUB

Dollard-des-Ormeaux Monsieur Steeve NADON Monsieur Othman HABLANI Dorval-Jean-XXIII **Absent**

du Bois-de-Liesse NII

du Bout-de-l'Isle Monsieur Simon MARTINEAU **Absent** du Grand-Chêne Madame Martha CADIEUX

du Grand-Héron Monsieur Michel-André VALLIÈRES du Petit-Collège Monsieur Frédéric DUBÉ

du SAS

Édouard-Laurin Absent Monsieur Dan NGUYEN Émile-Nelligan Madame Bernadette DIEDHIOU Absente Enfants-du-Monde Monsieur Yassine HAOUARI Absent **Enfant-Soleil Absente** Madame Marie-Carmène JUSMA

Absente Félix-Leclerc Madame Sanaz SALEHI

Gentilly Madame Anne-Marie ROBITAILLE Guv-Drummond Madame Tina MONTREUIL

Harfang-des-Neiges **Absente** Madame Caroline BEDROS Hébert Absent Monsieur Louis BOURGEAULT

Henri-Beaulieu Madame Rawand AKIKI

NTL Henri-Forest

Île-des-Soeurs **Absente** Madame Catherine BRETON Jacques-Bizard Absent Monsieur Jean-Francois GAGNÉ Jardin-des-Saints-Anges **Absent** Monsieur Dominic ROUSSEL

Jean-Grou Monsieur Abdelmoutalib LACHEHAB EL IDRISSI **Absent**

NIL

Jonathan Monsieur Carl LETENDRE

Jonathan-Wilson

Madame Tanya SIMKUS John-F. Kennedy

Joseph-Henrico NIL

Katimavik **Absente** Madame Marta CRUZ Laioie **Absente** Madame Catherine PARÉ Lalande **Absente** Madame Marie-Hélène HOFBECK

1

Laurendeau-Dunton Monsieur Guillaume LEFEBVRE

Laurentide

L'Eau-Vive Monsieur Preslev TCHOUA TAKWI

Lévis-Sauvé Madame Pascale LIDJI Marguerite-Bourgeoys **Absent** Monsieur Stefan MIZERA

Martin-Bélanger

Madame Mélanie BAZIN Monseigneur-Richard Mont-Royal Madame Tania NAIM

Murielle-Dumont **Absente** Madame Monica FARAG Notre-Dame-de-la-Garde Monsieur Yohann DERICKXSEN Absent

Notre-Dame-de-la-Paix Madame Geneviève LAJEUNESSE

Notre-Dame-de-Lourdes Madame Zineb MDAGHRI Madame Julie HURTUBISE Notre-Dame-des-Rapides **Absente**

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs NIL

Nouvelle-Querbes Madame Marie-Frédérique BIRON

Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont Madame Carole MEKOUDJOU Madame Roxanne ROUSSEL Paul-Jarry **Absente**

Perce-Neige Madame Elham ESHAGHPOUR

Philippe-Morin Madame Aurora BETANCOURT-CASTRO

Pierre-Laporte **Absente** Madame Hajar ELHOUBBI

Pierre-Rémy Madame Ghyslaine NDUWIMANA **Absente**

Pointe-Claire Madame Audray PROVOST-MÉNARD

Rose-Virginie-Pelletier

Saint-Clément-Est Absent Monsieur Michel KHOUDAY

Saint-Clément-Quest Madame Ping LU Sainte-Catherine-Labouré Madame Cindy MURPHY

Sainte-Geneviève-Ouest

Madame Judith LALONDE-DIONNE Sainte-Geneviève-Sud Madame Marie-France CARON Saint-Georges

Monsieur Philippe GRENARD Saint-Gérard Absent Monsieur Serge CARON Saint-Germain-d'Outremont Absent

Saint-Laurent Absente Madame Rose-Joséphine NGO-MBENOUN

Saint-Louis Absente Madame Laura GARCIA Saint-Luc Absente Madame Thiri-Kay KHINE Saint-Rémi Madame Adriana LANZA

Terre-des-Jeunes Madame Valérie ASSELIN

Madame Valérie BERTHIAUME Très-Saint-Sacrement **Absente**

Madame Emily HOUSTON ST-MARTIN Victor-Thérien

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Madame Gaël BICHOTTE Laurentide **Absente**

de l'Odyssée Madame Katherie ROCHETTE

Madame Nathalie VASSILAROS Beau-Séjour Absente John-F.-Kennedy Monsieur Gnahoua ZOABLI

AUTRES PRÉSENCES

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA

Madame Pascale Lidji, substitut, CCSÉHDAA

Madame Nathalie Miron, substitut, école de l'Odyssée Madame Mélanie Bazin, substitut, école des Coquelicots

Madame Valérie Maisonneuve, substitut, école Édouard-Laurin Madame Geneviève Goupil, substitut, école Jacques-Bizard Madame Nathalie Picard, substitut, école Marguerite-Bourgeoys

Monsieur Romain Nanta, substitut, école Pointe-Claire

Madame Caroline Chartrand, substitut, école Saint-Clément-Est Madame Silvane de Silva de Souza, substitut, école Saint-Laurent Madame Anne-Maxime Dagenais, substitut, école Saint-Louis

Monsieur Alex Turcotte, parent, école Catherine-Soumillard

Monsieur Frédéric Poulin, parent, école des Saules-Rieurs

Madame Marie-Claude Bélanger, parente, école Chanoine-Joseph-Théorêt

Madame Mireille Tchiako, parente, école Laurentide Madame Karine Joly, journaliste, Nouvelles d'ici

Autres présences

Monsieur Alain Lavoie, directeur général adjoint (RÉTAC : Baie d'Urfé, Beaconsfield, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, L'île-Bizard/Ste-Geneviève, Pierrefonds/Roxboro, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville)

Madame Marie-Josée Villeneuve, directrice générale adjointe (RÉTAC : Lachine et LaSalle) et secrétaire générale du CSSMB

Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)

Monsieur Kévin Roy, président, Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Madame Mélanie Laviolette, vice-présidente, Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Madame Corinne Payne, directrice générale, Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 15.

Madame Anne-Marie Robitaille, présidente du CP, salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Elle souligne la visite de Maître Marie-Josée Villeneuve qui vient présenter le règlement sur la désignation des membres du CA et la consultation sur les critères de sélection pour la nomination d'une direction d'établissement.

1. INTERVENTION DE MAÎTRE MARIE-JOSÉE VILLENEUVE — NOUVELLES INFORMATIONS

Maître Villeneuve, Secrétaire générale du CSSMB, remercie mesdames la présidente et la vice-présidente pour leur flexibilité car le CSSMB a reçu, il y a peu, le règlement sur la désignation des membres du CA qui fut édicté récemment par le gouvernement. Elle mentionne que cela bouscule un peu l'horaire si on veut pouvoir se préparer et répondre dans les délais, mais qu'il est positif d'avoir du temps pour bien faire les choses à l'avance et pour permettre au CP de se pencher correctement sur la situation. Maître Villeneuve ne présentera pas l'ensemble de l'information relative au processus de désignation des membres du CA car elle y reviendra lors d'une prochaine séance du CP. Elle aurait voulu présenter l'échéancier pour qu'on soit capable de préparer le calendrier des travaux afin de pouvoir procéder à la désignation des membres du CA.

Le CA est formé de parents, de membres du personnel et de membres de la communauté. Il est composé de cinq membres choisis par les membres du CP. C'est le CP qui établit les modalités pour pouvoir procéder à cette désignation. Maître Villeneuve explique que le CP désigne ensuite les personnes qui vont le représenter. On est en alternance car, un peu comme les CÉ, on ne désigne pas les cinq membres en même temps. C'est pour cette raison que deux membres font l'objet, cette année, du processus de désignation. On a des districts déjà prévus. Un membre proviendra de l'Est et un autre du Nord. Le mandat des deux postes en désignation viendra à échéance le 30 juin prochain.

Afin d'illustrer sa présentation du règlement sur la désignation des membres du CA et de l'échéancier, madame la secrétaire générale présente un document préparé par le ministère de l'Éducation. Ce document sera déposé sur le site de partage Teams du CP.

Maître Villeneuve visitera à nouveau le CP pour expliquer davantage le processus de désignation et pour préciser ce qui est recherché (rôle et responsabilités d'un membre du CA entre autres). Elle est également là pour soutenir le CP dans ses travaux pour l'élaboration du processus de désignation.

La procédure a changé et le CSSMB révise ses procédés à la suite des modifications apportées à la LIP afin d'être conforme. Pour le processus de désignation, c'est le CA qui doit établir les critères de sélection des membres de directions d'établissement. Pour ce faire, il est assisté du Comité des ressources humaines du CA. Ce comité est composé de membres du CA qui siègent sur un comité bien particulier des ressources humaines. Les membres de ce comité se sont réunis avec le Service des ressources humaines du CSSMB afin de déterminer les qualités requises pour une direction d'établissement (expertise, formations,

compétences, etc.). Ces critères ont été définis en fonction des encadrements administratifs du CSS, soit en fonction de ce que le CSSMB s'attend à ce que les directions d'établissement soient en mesure d'accomplir au sein de leurs écoles.

Les CÉ sont actuellement consultés sur les critères de sélection pour la nomination d'une direction d'établissement. Les membres des CÉ ont déjà reçu un canevas car les critères sur lesquels ils sont consultés sont bien établis. Ils ont la possibilité de proposer l'ajout d'autres éléments à ces critères. Les commentaires seront rapportés au CA qui décidera ensuite du contenu des critères de sélection.

Il est demandé à Maître Villeneuve qui envoie le canevas et comment il est acheminé aux CÉ. Elle répond que toute la documentation a été transmise aux directions d'établissement qui la transmettront aux CÉ lors d'une prochaine rencontre.

Selon une déléguée, il était possible auparavant de définir des critères spécifiques pour son école. Elle a l'impression que les parents perdent un peu les critères spécifiques qu'ils recherchent pour la direction de leur école. Maître Villeneuve répond qu'il y a un canevas de base et le CÉ a la possibilité de proposer des critères supplémentaires correspondant à son milieu. Ce sera ensuite au CA de déterminer s'il ajoute ces critères ou pas. Elle ajoute que le canevas est intéressant car il contient des éléments qui correspondent au référentiel du CSSMB sur la gestion efficace d'un établissement et sur tout ce qui est mis en place pour un enseignement efficace. Il tient compte de cette maîtrise d'éléments pédagogiques et administratifs auxquels le CSSMB s'attend de ses directions d'établissement, quel que soit le milieu. Tous les commentaires émis par les CÉ seront recueillis. Le CA va regarder l'ensemble des critères et décidera si on les ajoute ou pas.

Le délégué de l'école Terre-des-Jeunes déclare que son CÉ a déterminé les critères de sélection de la direction de son établissement avant les fêtes de fin d'année. Il demande comment procéder et s'il faut envoyer ces critères directement au CA ou attendre le canevas. Maître Villeneuve soutient que le CÉ pourra voir avec la direction de son établissement ce qui sera le plus simple. Elle pourra appeler la direction de son établissement afin de voir ce qu'il est possible de faire dans cette situation.

Un membre mentionne que les membres de son CÉ ont remarqué que la connaissance du français ou de l'anglais ne figure plus dans les critères du canevas et demande s'il y a une raison pour cela. Maître Villeneuve répond qu'il n'y avait pas de canevas auparavant. Il va de soi que les directions d'établissement du CSSMB doivent pouvoir s'exprimer en français car il s'agit d'un CSS francophone. On tient aussi compte des milieux ayant par exemple une clientèle plus allophone dans la sélection. Il s'agit d'un commentaire pouvant être émis dans la consultation.

Un membre indique que la direction de son établissement est en arrêt de travail. Maître Villeneuve assure que la direction adjointe recevra le canevas. La personne qui remplace la direction va pouvoir assurer le suivi.

Madame la présidente souhaite la bienvenue aux représentants de la FCPQ.

2. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

3. MOT DU DGA

Monsieur Alain Lavoie se présente, salue les membres du CP et les remercie pour leur accueil. Il mentionne être stimulé après avoir rencontré une vingtaine de jeunes des écoles secondaires s'étant donné un espace réflexif. Il était invité à aller les écouter et a été impressionné par la qualité de leurs réflexions.

Monsieur le DGA signale que plusieurs questions lui ont été acheminées avant la rencontre.

Une mise à jour a été demandée au sujet de la COVID-19. Il mentionne que les paramètres ont été modifiés pour le calcul du nombre de cas. Les critères pour dresser le bilan relatif à la COVID-19 ont changé en janvier. L'absentéisme des élèves et des membres du personnel est devenu le point de repère pour dresser l'état de la situation. Il v avait des tests rapides à la maison, à l'école et dans d'autres endroits. Il n'était plus possible de suivre le nombre de cas de COVID-19 de facon très claire. Le CSS a commencé à faire des relevés d'absence qu'on doit aussi transmettre chaque semaine au ministère de l'Éducation. Dans la semaine du 21 janvier on a atteint des pointes d'absence d'environ 3,45 % chez nos élèves. En nombre absolu, cela signifie que 2 482 élèves se sont absentés. En date du 17 février, les pointes d'absence chez nos élèves ont atteint 2 %. En nombre absolu, 1 454 élèves se sont donc absentés et il y a fort à parier que cela diminuera encore à la lecture du relevé de cette semaine car on constate clairement une pente descendante. Du côté du personnel, cela a été un peu moins élevé à la fin du mois de janvier (1,5 %, 184 membres du personnel absents en nombre absolu). Au dernier relevé, on est passé à 1 % d'absentéisme, soit 116 membres du personnel qui se sont absentés. Monsieur le DGA fait une reddition de comptes au niveau des tests rapides effectués dans les écoles chaque semaine. En nombre absolu, à la fin du mois de janvier, 729 tests rapides ont été effectués. Ce nombre n'est pas si élevé, considérant le nombre d'élèves. Dans la semaine du 14 février, une pente descendante a été constatée car 260 tests rapides ont alors été dénombrés. On voit très bien que nous sommes dans une pente descendante dans nos écoles comme c'est le cas dans la société en général. Monsieur Lavoie ajoute ne pas cacher éprouver une petite crainte pour la semaine de relâche et dit espérer qu'elle ne soit pas propice à un regain de vigueur pour le virus. Le retrait du masque est prévu au retour de la semaine de relâche, lorsque les élèves seront assis en classe. Le masque demeurera obligatoire dans les corridors, lors des activités, dans le transport et en éducation physique. Les personnes assises pourront également retirer leur masque au Service de garde.

Monsieur Lavoie mentionne avoir reçu une question lui demandant si le CSSMB pourrait publier quelque part le nombre de cas de COVID-19. Le CSS n'a pas cette donnée présentement. Il n'est peut-être pas souhaitable que l'école soit le détenteur de cette information. Cela fut le cas pendant un certain temps parce qu'on en avait besoin socialement. Il est peut-être plus normal que ces données soient consignées par la Santé publique et par le système de santé. Il revient sur sa rencontre avec des jeunes du secondaire en mentionnant qu'ils parlaient de l'impact de la COVID-19 sur la santé mentale et que leur réflexion était impressionnante. Les élèves sont habités par cette réalité. En ce qui a trait au premier bulletin, on n'a pas observé de baisse majeure au niveau des résultats. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas continuer à être très attentif à chacune et à chacun.

Monsieur le DGA a recu une question relative à la dyslexie et la dysorthographie, mentionnant qu'un membre du CP aurait entendu deux messages discordants. Il avait compris qu'on donnait automatiquement un ordinateur à un enfant ayant un diagnostic de dysorthographie. Cependant, lors d'une formation du Service des ressources éducatives traitant des plans d'intervention, il avait alors compris que les élèves ayant du succès et pouvant avoir les moyens de compenser n'avaient pas nécessairement droit à l'outil informatique. Une contradiction a été relevée. Pour répondre à la question, monsieur Lavoie déclare qu'un élève en succès, étant dyslexique ou dysorthographique, a tout à fait le droit d'avoir un outil technologique. Par contre, et là se situe la nuance à apporter, l'élève ne recoit pas nécessairement un outil technologique au moment οù un diagnostic dyslexie/dysorthographie est posé. Il explique qu'il y a un temps d'adaptation, un temps d'appropriation ainsi qu'un temps où l'école doit bien mesurer les besoins de chaque élève, entre le moment où le diagnostic est posé et le travail qui est fait avec lui. Il arriverait, dans certains cas, qu'on crée également un grand préjudice en donnant un ordinateur trop rapidement lorsqu'un élève reçoit un diagnostic de dyslexie/dysorthographie. Par exemple, pour un l'élève en apprentissage de la conscience phonologique. On dénombre 36 sons dans la langue française. On risque de créer un préjudice si on donne un outil technologique trop rapidement à l'élève alors qu'il n'a pas intégré la conscience phonologique. L'élève doit d'abord avoir intégré la conscience des sons avant de travailler avec un ordinateur, sinon c'est l'ordinateur qui effectuera le travail à sa place. L'élève serait retardé dans sa démarche à l'égard de l'intégration de la conscience phonologique. Il faut prendre le temps, avec un élève ayant reçu un diagnostic, de continuer à s'assurer qu'on a mis toutes les mesures et toute l'expertise en place à l'école. Il faut vraiment identifier le bon moment pour outiller l'élève. Pour certains, cela peut être en quatrième année, pour d'autres en cinquième année ou encore en secondaire 1. Cela dépend vraiment du besoin et du niveau atteint dans la démarche avec l'élève.

Monsieur le DGA indique a recu une question en lien avec la situation de l'école secondaire Saint-Laurent, Il ne commentera pas cette situation car une enquête est en cours, Par contre, il déclare que la question de savoir si nos jeunes sont à l'abri d'abus psychiques et physiques s'applique à toutes les écoles du CSSMB et mérite une réponse. Tous les établissements du CSSMB sont équipés d'un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'un premier outil bien développé dans chacun de nos milieux. Le CSSMB a effectué un travail exemplaire pour s'assurer que ce soit bien déployé. Il a aussi fait en sorte que tous les outils soient mis à disposition. Quelle personne dois-je contacter si je veux dénoncer? Quel formulaire de dénonciation puis-je utiliser? Où trouver l'information destinée aux parents? Le plan de lutte doit normalement être revu dans les CÉ chaque année. On doit en recevoir une reddition de comptes pour s'assurer qu'il est bien vivant et actif et qu'il assure une protection adéquate dans nos milieux comme il est supposé le faire. Le CSSMB est doté d'une politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir le harcèlement en milieu de travail. Le CSS veut protéger tout le monde. Depuis de nombreuses années, le CSSMB a aussi un document très précieux intitulé « Le rôle de modèle en éducation ». Il s'agit d'un document avec lequel sont formées toutes les directions d'établissement du CSSMB qui sont invitées à le ramener dans leurs milieux plusieurs fois par année. Monsieur Lavoie ajoute que le CSSMB est conscient du fait que tous ses adultes sont de réels modèles en éducation. Plus récemment, un nouveau référentiel a été mis en place. Il s'agit du référentiel de soutien aux élèves trans. Ce référentiel contient des éléments destinés à préserver l'intégrité et sécuriser chacun de nos élèves qui se retrouve dans cette situation particulière. Les formulaires de vérification des antécédents judiciaires sont en place depuis 2006. La collaboration du CSSMB avec le SPVM et le DPCP est pleine et entière lorsque surviennent des situations préoccupantes. On a notre personnel d'encadrement, notre personnel professionnel, nos TES dans chacune de nos écoles. Ils sont là en première ligne afin de prévenir l'ensemble des abus qui pourraient survenir dans nos milieux. Les analystes recoivent les plaintes à la direction générale du CSSMB ainsi que le protecteur de l'élève. Un protecteur de l'élève viendra bientôt s'ajouter au niveau national. Toutes les démarches de code de vie ont été entreprises dans nos milieux. Beaucoup de choses sont faites dans nos écoles. Néanmoins, il estime que sa réponse est imparfaite car il y a toujours place pour se questionner, pour s'améliorer et pour se demander s'il y a quelque chose de plus qu'on doit établir. Un travail de fond se fait dans chacun de nos milieux à ce sujet-là. À la demande d'un délégué, le document intitulé « Le rôle de modèle en éducation » sera transmis au secrétaire du CP afin qu'il le dépose sur le site de partage Teams du comité.

Une question a été soumise à Monsieur Lavoie au sujet de la situation malheureuse survenue à l'école St-Thomas. Il a été demandé si le CSSMB avait pris soin des élèves de l'école Félix-Leclerc qui partagent la même bâtisse que les élèves de l'école St-Thomas. Monsieur Lavoie, qui est justement est le DGA en charge de ce secteur, répond par l'affirmative. Le CSSMB a été en contact avec la direction de l'école Félix-Leclerc pour essayer d'obtenir davantage d'informations dès qu'il a été alerté de cette situation. Un peu plus tard en soirée, on a appris qu'il était question d'un élève de l'école St-Thomas. Par ailleurs, est-ce que le CSSMB a eu besoin de procéder à des interventions à l'école Félix-Leclerc et est-ce que les élèves se connaissaient? Cela aurait peut-être été le cas dans le passé mais l'école St-Thomas n'est plus logée dans le pavillon voisin de l'école Félix-Leclerc. L'école St-Thomas est maintenant à Lindsay Place (High School). Le voisin de l'école Félix-Leclerc est désormais le Centre Place Cartier (secteur de l'éducation des adultes). Ainsi, il y a beaucoup moins de liens possibles entre les jeunes qui fréquentent les écoles Félix-Leclerc et St-Thomas. Il y a quand même eu une vigie car ce sont des jeunes du même secteur. À la connaissance du CSSMB, aucun jeune de l'école Félix-Leclerc n'a été touché de près ou de loin par cette situation.

Monsieur Lavoie signale qu'un membre du CP a effectué une fine analyse du calendrier scolaire 2022-2023 et a constaté que la semaine de relâche de l'an prochain est indiquée du 6 au 10 mars. Cependant, les calendriers pédagogiques du Grand Montréal affichent la semaine de relâche du 27 février au 3 mars. C'est une problématique réelle car la tradition

voudrait que tous les CSS de l'île de Montréal tiennent leur semaine de relâche au même moment. Il y a eu une concertation à ce sujet entre les DG des CSS de l'île de Montréal et il y en aura une autre pour corriger le tir et s'assurer d'avoir une semaine de relâche commune. Ces concertations sont liées aux conventions locales dans chacun des CSS. Certains CSS doivent consulter toutes les années, d'autres aux deux ans ou aux trois ans comme c'est le cas du CSSMB. Cela crée une concertation pouvant être difficile à certains égards. Il y a une volonté très claire que les semaines de relâche soient arrimées, y compris pour celle de l'an prochain. Une consultation sera lancée bientôt à ce sujet.

Un délégué demande si les enseignants pourront également retirer leurs masques. Monsieur le DGA répond par la négative. Cela devra faire l'objet de consultations d'abord auprès de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Il y aura un autre plan de déconfinement pour les enseignants.

Les parents d'une école voudraient savoir s'ils peuvent se partager les informations relatives aux cas de COVID-19 via le portail *Mozaik* comme le font d'autres CSS. Monsieur Lavoie répond que l'école pourrait utiliser le portail *Mozaik* pour publier cette information; néanmoins, comme il le disait en préambule, il ne s'agit pas d'une donnée fiable présentement et l'école n'a plus le mandat de la consigner. Il peut y avoir des désavantages d'avoir moins d'informations mais il y a quand même l'avantage de la réappropriation dans les familles de l'information médicale qui à certains égards est également confidentielle. Une ambiguïté s'est installée si bien que présentement ces données sont consignées par la Santé publique comme pour n'importe quelle autre maladie.

Un délégué soutient que les cas d'abus persistent malgré l'existence de plusieurs protocoles dans les écoles. Il demande comment le CSSMB voit à briser l'omerta au sein des écoles. Monsieur Lavoie répond avoir précédemment énuméré un ensemble d'outils qui existent. Il soutient qu'une organisation doit avoir une position claire à ce sujet. On doit prendre la parole et dénoncer. On a eu toutes sortes de campagnes dans les écoles, comme celle qui disait que « dénoncer ce n'est pas *snitcher* ». Les jeunes ne veulent pas souvent se dénoncer entre eux. Il faut faire cette distinction et on aura certainement d'autres campagnes à faire de ce côté-là. Il faut dénoncer et cela est clairement exprimé dans chacun de nos milieux. De nombreux outils existent pour le faire et monsieur Lavoie encourage quiconque se pense être victime d'intimidation, de violence ou d'une autre sorte d'abus à prendre les outils nécessaires et à dénoncer. On ne peut pas garder sous silence et taire ces situations-là. Les choses doivent être dites et les dénonciations doivent être faites.

Revenant sur la question des outils informatiques, un délégué déclare que les TSA et les TDAH en ont également besoin lorsqu'ils sont en classes régulières. Il pense que l'orthopédagogue doit être disponible pour former les élèves. La réalité sur le terrain est différente de ce qui se dit; il arrive que les périodes de disponibilité de l'orthopédagogue ne coïncident pas avec celles de l'élève. Le DG a dit que tout élève ayant une recommandation pour l'obtention d'un outil informatique devrait l'avoir. Or, l'équipe de madame Anne-Lyse Levert (directrice adjointe, Service des ressources éducatives – Adaptation scolaire) a plutôt déclaré qu'on ne donnera pas d'outil informatique à un élève capable de compenser. Monsieur le DGA se dit en accord avec le délégué. Il n'est pas question, en 2022, de ne pas donner un ordinateur à une enfant qui en a besoin. Les ressources sont disponibles. Il faut juste vraiment s'assurer que l'enfant est prêt. Le délégué demande pourquoi le CSS ne prend pas d'ententes avec les compagnies ayant souvent des orthopédagogues donnant des formations à distance. Monsieur le DGA dit prendre en note ce que mentionne le délégué.

Un délégué mentionne qu'un individu reconnu pour des antécédents de pédophilie est souvent vu aux alentours de l'école Terre-des-Jeunes. Il est interdit de contact et n'est pas supposé s'approcher de l'école. Le directeur adjoint monte un dossier contre ce monsieur. Les brigadiers ont la photo de l'individu dans leur téléphone portable et appellent la police aussitôt qu'ils l'aperçoivent. Le délégué ajoute qu'il ne collabore apparemment pas beaucoup et demande si le CSSMB pourrait s'en mêler. Monsieur le DGA répond qu'il s'agit d'une situation très particulière. Il souligne que composer le 911 et avoir un visuel de la situation est déjà un bout de chemin de fait. La direction de l'école, dans une situation particulière

comme celle-là, pourrait rapidement s'adresser au secrétariat général du CSSMB et à ses avocats. Le CSSMB collabore tous les jours avec le SPVM.

Le délégué de l'école Terre-des-Jeunes signale que son CÉ a répondu avant-hier à la consultation relative aux calendriers scolaires. Il demande si son CÉ devra se pencher à nouveau sur les calendriers scolaires si la date de semaine devait être modifiée. Madame la présidente indique que le CP sera consulté bientôt. Elle en a été avisée par Maître Villeneuve. Un amendement devrait être adopté en mars par le CA. Par la suite, le CP devra répondre assez rapidement à une consultation pour indiquer s'il est d'accord ou non à ce que la semaine de relâche en question soit déplacée. Madame Robitaille ajoute que les membres du CÉ du délégué devront effectivement revenir pour les journées pédagogiques, etc. L'équipe-école va devoir repenser les journées pédagogiques.

4. MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA FCPQ

Madame la présidente donne la parole à monsieur Kévin Roy, madame Mélanie Laviolette et madame Corinne Payne de la FCPQ. Monsieur Roy se présente, introduit mesdames Laviolette et Payne, et remercie les membres du CP pour leur accueil. Il indique que la FCPQ est présentement dans la fin du processus de révision de son plan stratégique. Le CP du CSSMB a reçu un formulaire de consultation afin d'envoyer ses commentaires à la FCPQ. Le document illustrant sa présentation sera déposé sur le site de partage Teams du CP.

Un délégué argue que plusieurs sondages ou consultations de la FCPQ ont des délais de réponse tellement serrés qu'il est impossible de vraiment consulter une majorité de parents. Il se demande quelle en est la raison et ce qui pourrait être fait pour améliorer le processus. Monsieur Roy répond que la FCPQ a le souci d'accorder davantage de temps aux parents pour répondre à ses consultations, mais qu'elle est souvent coincée avec les délais accordés par les autres (ex: ministère de l'Éducation). La dernière grosse consultation de la FCPQ concernait le protecteur de l'élève. Aussitôt que le projet de loi est devenu public, la FCPQ l'a analysé et a élaboré son questionnaire. La FCPQ ne s'est gardée que deux jours pour élaborer son mémoire et le présenter. La FCPQ sait que ce n'est pas facile et qu'elle tente de donner le plus de temps possible aux parents. On était en pleine pandémie. La Politique de consultation de la FCPQ a été récemment adoptée et est disponible sur son site web (www.fcpq.qc.ca).

Un membre du sous-comité du CP avant analysé la consultation relative au protecteur national de l'élève mentionne que des questions dont les réponses semblent évidentes figurent parfois dans les consultations et sondages de la FCPO. Il dit savoir que la FCPO doit souvent travailler avec des délais serrés mais demanderait à ce qu'on laisse un peu plus l'opportunité aux parents de se prononcer sur les vrais enjeux et pas juste de répondre à des questions dont les réponses sont évidentes. Monsieur Roy remercie le délégué pour ce commentaire qu'il n'est pas le premier à émettre. Il indique que la FCPQ, en pratique, analyse et décortique le projet de loi. Elle le prend ligne par ligne et demande aux parents s'ils sont d'accord ou non. Parfois, elle prend exactement le même libellé. Il n'est pas toujours facile de trouver l'équilibre entre de longs questionnaires comportant un grand nombre de questions. Monsieur Roy convient que la FCPQ choisit souvent de soumettre de longs questionnaires pour consulter les parents sur le plus d'éléments possibles. La FCPQ laisse toujours des carrés blancs libres à la fin de chaque section afin de permettre aux parents d'y rédiger des commentaires supplémentaires. Tous ces éléments sont travaillés en amont. Par exemple, le dossier relatif à la consultation sur le protecteur national de l'élève a été travaillé en amont en Conseil général. Il s'agit d'un dossier sur lequel la FCPQ travaillait depuis plusieurs années et avait par conséquent une bonne idée des orientations qu'elle voulait donner à son mémoire. La façon de poser les questions est prise en considération. Le déléqué reconnait que la FCPQ permet de plus en plus aux parents d'ajouter des commentaires et que c'est très apprécié. Madame Payne désire ajouter, au sujet de cette consultation spécifique, que la FCPQ devait présenter des points que les parents voulaient conserver dans le projet de loi à des gens qui souhaitaient le contraire. Quand la FCPQ présente son mémoire, il est important d'affirmer que ce sont les parents qui veulent que ces points demeurent dans le projet de loi. Monsieur Roy tient à signaler que la FCPQ est toujours disponible et qu'elle prend tous les commentaires et répond aux interrogations des parents. La FCPQ ne peut pas bien représenter les parents sans ces commentaires et si elle n'a pas le pouls des parents. Il invite le CP du CSSMB à mettre la FCPQ en copie dans ses communications (<u>ex</u> : avec le gouvernement). Les copies conservées par la FCPQ dans ses dossiers lui sont souvent utiles lors de consultations.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/22-02/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et **RÉSOLU à l'unanimité**, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou - Proposition adoptée à l'unanimité) ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION - VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. Intervention de Maître Marie-Josée Villeneuve Nouvelles informations
- 2. PAROLE DU PUBLIC
- 3. MOT DES DGA
- 4. MOT DES REPRÉSENTANTS DE LA FCPQ
- 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2022
- 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 10 JANVIER 2022
- 8. CONSULTATION
 - 8.1. École des Saules-Rieurs Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 8 avril 2022)
 - 8.1.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)
 - 8.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 et liste des écoles et de centres (retour : 8 avril 2022)
 - 8.2.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)
 - 8.3. Rétac LaSalle Création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et modification du territoire d'appartenance de l'école Cavelier-De-LaSalle (retour : 8 avril 2022)
 - 8.3.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)
 - 8.4. Calendriers scolaires 2023-2024 2024-2025 2025-2026 secteur des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle (retour : 5 mars 2022)
 - 8.4.1. Résolution

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

- 9.1. Mot du sous-comité
 - 9.1.1. Protocole intimidation et racisme
 - 9.1.2. Résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé Liberté d'aborder des sujets sensibles en classe
 - 9.1.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
- 9.2. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (23 au 25 mars 2022)
- 9.3. Gabarit pour le rapport annuel
- 9.4. Capteurs de CO2
- 9.5. Plomb dans l'eau des écoles
- 9.6. Manque de ressources dans les écoles
- 9.7. FCPQ Rencontre des présidences de CP
- 9.8. Critères de sélection pour la nomination des directions d'école
- 9.9. Processus de nomination des membres du CA

10. MOT DE LA PRÉSIDENCE

10.1. Correspondance

11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

- 12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES
 - 13.1. Prochaine conférence du CP
- 14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION
- 15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT
- 16. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ
 - 16.1. Retour sur le Conseil général de la FCPQ
 - 16.2. Retour sur le Forum PEHDAA
 - 16.3. Réunion du Comité d'éthique et de déontologie de la FCPO
 - 16.4. Consultation sur la planification stratégique
 - 16.5. Nouveau règlement du ministère sur le Service de garde
 - 16.6. Nouveau fascicule thématique
- 17. MOT DE LA TRÉSORERIE
 - 17.1. Bilan financier du CP
- 18. MOT SUR LA RÉUNION DU CA (25 JANVIER)
- 19. VARIA
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE (31 MARS 2022)

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 20 JANVIER 2022

(CP/22-02/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Mekoudjou et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 20 janvier 2022 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Carole Mekoudjou – Proposition adoptée à l'unanimité)

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 10 JANVIER 2022

Madame Robitaille procède au dépôt du procès-verbal de la séance du Comité exécutif du Comité de parents du 10 janvier 2022.

8. CONSULTATIONS

Madame la présidente souhaite la bienvenue à madame Nathalie Provost qui visite le CP afin de présenter les consultations ci-après mentionnées aux points 8.1, 8.2 et 8.3. Madame Provost salue l'assemblée et la remercie pour son accueil.

8.1. ÉCOLE DES SAULES-RIEURS — DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP — ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 8 avril 2022)

8.1.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)

Madame Nathalie Provost procède à la présentation de la consultation relative à la demande d'approbation au ministère de l'Éducation du Québec pour le statut d'école établie aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la LIP. Il lui est demandé si une consultation du CP est prévue dans le processus par rapport aux critères d'inscription proposés, ce à quoi elle répond par l'affirmative. Le CP sera consulté au printemps 2024 sur les critères d'inscription particuliers. Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation le 31 mars prochain. Madame

la présidente demande au délégué de l'école des Saules-Rieurs de faire parvenir au CP les commentaires de son CÉ en lien avec cette consultation.

8.2. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (PTRDI) 2023-2026 ET LISTE DES ÉCOLES ET DE CENTRES (retour : 8 avril 2022)

8.2.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)

Madame Nathalie Provost procède à la présentation de la consultation relative au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 et à la liste des écoles et des centres.

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation le 31 mars prochain. Madame la présidente demande à tous les délégués du CP de prendre connaissance du document de consultation pour vérifier si tout est conforme en ce qui concerne leur école. Elle les invite à faire parvenir leurs questions et commentaires au CP qui les enverra à madame Provost.

8.3. RÉTAC LASALLE — CRÉATION D'UN TERRITOIRE D'APPARTENANCE POUR LA NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE LASALLE ET MODIFICATION DU TERRITOIRE D'APPARTENANCE DE L'ÉCOLE CAVELIER-DE-LASALLE (retour : 8 avril 2022)

8.3.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport)

Madame Nathalie Provost présente la consultation relative à la création d'un territoire d'appartenance pour la nouvelle école secondaire LaSalle et pour la modification du territoire de l'école Cavelier-De-LaSalle.

Madame la présidente mentionne que le CP va créer un sous-comité afin de procéder à une étude préliminaire de cette consultation. Concernant la composition du sous-comité, madame Robitaille explique que les représentants des écoles à proximité seront priorisés, mais que d'autres membres du CP sont les bienvenus afin d'apporter un autre son de cloche.

Un délégué demande à madame la directrice où ont été trouvées les données permettant d'affirmer que les élèves du secteur sont marcheurs. Madame Provost répond qu'on a utilisé un logiciel de calcul de distances. On a géopositionné tous les élèves. On a regardé où résidaient les élèves par rapport à l'école. Dans une école secondaire, la distance est de 2,6 kilomètres. Tous les facteurs doivent être pris en considération : taux de croissance, constructions à venir, taux de passage du primaire au secondaire, taux de rétention des écoles, taux réel de fréquentation, etc. Son service a passé l'automne entier à faire des prévisions pour le territoire de la Nouvelle école secondaire LaSalle afin d'arriver avec une proposition viable dans le temps.

Un délégué demande si tous les élèves des écoles du Grand-Héron et Sainte-Geneviève-Sud sont des marcheurs. Madame Provost répond qu'ils ne le sont pas tous. Au maximum, une vingtaine d'élèves ne le sont pas.

Il est mentionné que les élèves de l'école Laurendeau-Dunton doivent traverser le boulevard Shevshenko. Madame la directrice indique qu'il n'y a pas de concept de zone à risque ou de rues dangereuses à traverser au secondaire, contrairement au primaire.

Madame la directrice mentionne que quelques élèves frôlaient la distance de 2,6 kilomètres (aux extrémités). Le CSSMB utilise le logiciel de la *GRICS*

qui tient compte des rues à parcourir, des passages pour piétons, ainsi que de la passerelle construite en 2016. Constatant la surprise d'un délégué, madame Provost indique qu'elle pourra vérifier l'information.

Un délégué demande si les circuits d'autobus de la STM sont pris en compte dans le découpage. Madame Provost rétorque qu'on regarde si l'élève peut se rendre à l'école avec un autobus de la STM lorsqu'on exclut une école. On essaye autant que faire se peut que l'élève n'ait pas plus de deux transferts à effectuer pour se rendre à l'école. On regarde aussi les choix d'école. L'école Sainte-Geneviève-Sud est une école très populaire. Elle reçoit beaucoup de choix d'école. Elle est à pleine capacité mais cela n'est pas dû au territoire d'appartenance.

Il est mentionné que l'école des Saules-Rieurs n'a pas de territoire défini. Beaucoup d'élèves proviennent de LaSalle. Madame Provost soutient qu'on a constaté que, parfois, les élèves ne vont pas à leur école de territoire mais qu'ils fréquentent l'école à côté qui, elle, fait l'objet de la consultation. Les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'école en consultation mais qui résident sur le territoire d'une école en consultation vont participer à la consultation.

(CP/22-02/03)

IL EST PROPOSÉ par madame Martine Riendeau et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un souscomité afin procéder à l'étude préliminaire de la consultation relative à la création d'un territoire d'appartenance pour la nouvelle école secondaire LaSalle et pour la modification du territoire d'appartenance de l'école Cavelier-De-LaSalle, composé des membres suivants :

- Madame **Martine Riendeau** (coordonnatrice)
- Monsieur Gnahoua Zoabli
- Madame Hala Jawlakh
- Madame Judith Lalonde-Dionne
- Monsieur Guillaume Lefebvre
- Madame Mélanie Bazin
- Madame Myriam Ménard
- Monsieur Michel-André Vallières-Nollet
- Madame **Jessica Talbot**
- Madame Valérie Asselin
- Madame Raymonde Gomis
- Madame Anne-Marie Robitaille
- Monsieur Frédéric Dubé

(Proposé par madame Martine Riendeau – Proposition adoptée à l'unanimité)

Les membres du CP conviennent de répondre à cette consultation, le 31 mars prochain.

8.4. CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024 - 2024-2025 - 2025-2026 SECTEUR DES JEUNES, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (retour : 5 mars 2022)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

8.4.1. Résolution

(CP/22-02/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-12-043 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 7 décembre 2021, il a été

adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès des quatre syndicats (SCFP, SEPB, SPPOM, SEOM), des deux associations (AMDES, AQCS), du Comité de parents, ainsi que des Services des ressources éducatives, de l'organisation scolaire et transport scolaire, de la formation générale des adultes et des Services de la formation professionnelle, de la formation continue et aux entreprises ;

ATTENDU les exigences législatives reliées à la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU QUE l'entente locale du SEOM prévoit l'établissement du calendrier scolaire sur une base triennale ;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 13 octobre dernier ;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction du Service de ressources humaines et de la direction générale ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 8 décembre 2021 au 5 mars 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

- IL EST PROPOSÉ par Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter le projet des calendriers scolaires pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 présenté par le Service des ressources humaines, avec la recommandation suivante :
 - QUE le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys s'assure que sa semaine de relâche coïncide avec celle des autres Centres de service scolaires de la Grande région de Montréal.

(Proposé par Anne-Marie Robitaille- Proposition adoptée à l'unanimité)

Une courte pause est accordée aux membres du comité à 21 heures 10. Retour de la pause à 21 heures 20.

9. SUIVIS ET INFORMATIONS

9.1. MOT DU SOUS-COMITÉ

Madame Katherie Rochette signale que le sous-comité qu'elle chapeaute s'est rencontré à deux reprises. Le dossier avance. Les réponses de Maître Villeneuve sont en cours d'analyse.

9.1.1. Protocole intimidation et racisme

Le dossier est en cours d'étude.

9.1.2. Résolution du CÉ de l'école Lévis-Sauvé – Liberté d'aborder des sujets sensibles en classe

Le dossier est en cours d'étude.

9.1.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux

Le dossier est en cours d'étude.

9.2. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (23 au 25 mars 2022)

Le point est reporté.

9.3. GABARIT POUR LE RAPPORT ANNUEL

Le point est reporté.

9.4. CAPTEURS DE CO2

Madame la présidente demande aux membres du CP s'ils ont d'autres informations à communiquer au sujet des capteurs de CO2 ou si des discussions ont été tenues à ce sujet dans leur CÉ. Aucun membre n'intervient.

9.5. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

Madame la présidente mentionne attendre encore une réponse du CSSMB à la résolution lui ayant été communiquée par le CP en décembre dernier. Elle indique être en discussion étroite avec Maître Villeneuve et le CA du CSSMB au sujet de certaines écoles spécifiques.

9.6. MANQUE DE RESSOURCES DANS LES ÉCOLES

Madame la présidente mentionne avoir présenté le document communiqué par le CSS au sujet du manque de ressources dans les écoles à son CÉ. Elle ajoute qu'elle collige toujours les informations lui étant communiquées et qu'elle pourra peut-être présenter ce qui lui a été soumis au niveau des effectifs lors d'une prochaine rencontre du CP.

9.7. FCPQ - RENCONTRE DES PRÉSIDENCES DE CP

Madame la présidente signale avoir assisté en janvier dernier à la rencontre des présidences de CP de la FCPQ en compagnie de madame la vice-présidente. Elle mentionne que la FCPQ a bien présenté sa vision et ajoute avoir remarqué, en comparaison avec certains autres CSS, que la communication est bonne entre le CSSMB et son CP. Madame Robitaille relate qu'on a parlé un peu, lors de cette rencontre, de la désignation des membres du CA. Il fut aussi question des sondages, du site web et du quide à l'intention des nouveaux membres de la FCPQ.

9.8. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA NOMINATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Madame la présidente rappelle que Maître Villeneuve a parlé des critères de sélection des directions d'école en début de rencontre. On remarque que toutes les écoles n'ont pas les gabarits. Elle prendra celui qu'elle a reçu de son école pour que le secrétaire du CP le fasse parvenir à tous les délégués et le dépose sur le site de partage Teams afin qu'ils puissent le ramener et le regarder dans leur CÉ s'ils ne l'ont pas déjà reçu.

9.9. PROCESSUS DE NOMINATION DES MEMBRES DU CA

Madame Robitaille rappelle que Maître Villeneuve a signalé que le processus de nomination des membres du CA va s'enclencher. Elle indique qu'un sous-comité va être créé afin d'étudier les changements apportés avec le CSS. Elle souligne qu'elle demandera à monsieur Simon Martineau de coordonner ce sous-comité.

(CP/22-02/05)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de vérifier le processus de nomination des membres du CA, composé des membres suivants :

- Monsieur Simon Martineau (coordonnateur)
- Monsieur **Gnahoua Zoabli**
- Madame Katherie Rochette
- Madame Martine Riendeau
- Madame Tania Naim
- Madame Anne-Hortense Ebena
- Madame Anne-Marie Robitaille
- Madame **Fatou Diop**
- Madame Elham ESHAGHPOUR

(Proposé par madame Tania Naim - Proposition adoptée à l'unanimité)

10. MOT DE LA PRÉSIDENCE

10.1. CORRESPONDANCE

Le CP a été contacté par une journaliste de la chaîne MaTV pour une table ronde visant à dresser le bilan de la rentrée d'hiver. Madame la vice-présidente a communiqué avec la journaliste et mentionne que seuls deux autres invités étaient présents autour de la table, soit un représentant du syndicat des enseignants et un représentant des directions d'établissement. Aucun autre CP n'était présent. Mesdames Robitaille et Naim n'ont pas été à l'aise avec l'idée de participer à cette table ronde dans ces conditions. La demande d'entrevue a donc été déclinée.

Le CP a reçu une invitation de l'Institut TA pour sa troisième journée parents, le 12 mars 2022. C'est gratuit et ouvert à toutes et à tous. Six conférences virtuelles sont présentées. Les informations en lien avec cet évènement seront déposées sur le site de partage Teams du CP.

Madame Robitaille indique avoir reçu de l'information relative à la semaine nationale de l'engagement parental en éducation de la FCPQ (28 mai au 4 juin 2022). Elle informe les membres du CP du processus de participation pour les Distinctions reconnaissances de la FCPQ, à savoir :

- 1. Manifester l'intention du CP de participer à l'événement avant le 15 avril via une résolution. Des modèles de résolution sont proposés sur notre site web (www.fcpq.qc.ca). Les comités de parents peuvent participer aux catégories Bronze, Argent et à l'Ordre de la Fédération simultanément s'ils le souhaitent.
- **2.** Organiser une activité pendant la première semaine de juin pour souligner les lauréats locaux.
- 3. Participer à la Soirée reconnaissance de l'engagement parental en éducation le 28 mai en présence à Victoriaville ou en ligne.
- **4.** Partager les activités réalisées pendant la semaine sur les médias sociaux avec le mot-clic #monparentengagé.
- **5.** Transmettre la liste des lauréats de la catégorie Bronze pour le registre national à la FCPQ avant le 30 juin.

Madame Robitaille demande aux membres du CP s'ils désirent participer cette année. Aucun membre n'intervenant, ce point sera inséré en suivi dans l'ordre du jour de la séance du CP du 31 mars 2022.

Madame la présidente mentionne que le CP pourra peut-être tenir une séance en présentiel en avril ou en mai prochain.

11. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Le point est reporté.

12. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Le point est reporté.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame Jessica Talbot annonce que 183 personnes ont assisté à la conférence du 9 février 2022, intitulée « *Bitch : les filles et la violence* » et présentée par monsieur Jasmin Roy.

140 participants ont été dénombrés à la conférence du 23 février 2022 intitulée « *Devenez un meilleur parent grâce à l'EFT* » et présentée par madame Élysée Daniel. Cette conférence fut très rythmée et très participative.

13.1. PROCHAINE CONFÉRENCE DU CP

Madame Talbot signale que le CP présentera sa prochaine conférence, le 16 mars 2022. Intitulée « *La revanche du cancre* », elle sera présentée par monsieur Emmanuel Lauzon.

Madame Talbot indique que le plan des conférences du CP ayant été adopté en janvier dernier est définitif car une entente n'est pas intervenue avec une conférencière supplémentaire.

14. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame Fatou Diop mentionne que le Comité innovation et communication a réfléchi a des moyens de communication uniformes entre les parents et l'école. Il en est ressorti qu'un grand nombre de moyens disparates est utilisé de part et d'autre, faisant en sorte que plusieurs parents ont des défis de gestion de temps et de suivis au niveau des communications. Elle évoque la création d'un sondage qui sera amené aux professeurs et aux parents afin de définir les forces et les faiblesses de chaque outil que le professeur recommande aux parents. Les parents feront la même chose. On mettra en parallèle les idées provenant des parents et des professeurs. Il s'agit d'un travail qui demandera beaucoup de gestion d'information. Le Comité innovation et communication aimerait recevoir un support quelconque afin de pouvoir recenser le contenu et afin de pouvoir le classer afin que les informations puissent être définies et présentées de façon plus propice. Elle se demande si le CSS a les moyens de dégager des ressources ou si un budget peut être alloué par le CP.

Parallèlement, une dizaine de parents de l'école au Trésor-du-Boisé ont envoyé des demandes expresses à la direction à cause de leurs défis rattachés aux outils de communication pendant la pandémie. Ils ont émis des recommandations qui ont été analysées et optimisées par les professeurs. Madame Diop affirme qu'il s'agit d'un bon départ mais que la situation de l'école au Trésor-du-Boisé n'est peut-être pas commune à celle des autres écoles. Cela donne des pistes de solution mais l'idée d'amener un recensement de tout ce qui se fait au CSS reste de mise pour qu'on puisse émettre des solutions qui seraient intéressantes pour tout le monde. Madame la présidente suggère de lui faire parvenir le

sondage en question. Elle soutient qu'elle vérifiera avec le CSS quelles ressources pourrait être dégagées. Sinon, le CP pourrait défrayer les frais. Madame Diop indique que le Comité innovation et communication n'a pas encore travaillé sur le sondage par manque de ressources. Le comité est très petit et les disponibilités ne semblent pas être là pour tout le monde. On n'a pas voulu mettre les ressources sur la création d'un sondage sans savoir si cela va aboutir ou pas. Madame Robitaille invite le comité à communiquer avec elle dans les prochains jours. Elle pourra en discuter avec le CSS.

Madame Diop revient sur les propos tenus précédemment par la coordonnatrice du Comité Intégration et conférences à l'effet qu'une entente n'était pas intervenue avec une conférencière. Elle déclare que les conditions étaient déjà clairement établies pour la présentation de la conférencière et qu'un rabais substantiel avait été ajouté sur son cachet. Tout ce qui était demandé était le paiement de la moitié du cachet afin de réserver la date de la conférence car il s'agit d'une période intense au niveau des conférences. Madame la présidente soutient que cette situation pourra être réglée hors CP. Elle ajoute que les règles de paiement des conférences sont très strictes et qu'il sera possible de discuter de cette question dans les prochains jours.

15. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Nathalie Provost a déjà présenté l'ensemble des projets en cours. Madame Anne-Hortense Ebena mentionne que les membres du Comité consultatif de transport se sont rencontrés le 22 février dernier. Il fut question du transport scolaire des élèves de maternelle 4 ans. Les petits seront dorénavant ajoutés dans la Politique du transport scolaire. Madame Provost a également parlé du transport des élèves ayant droit au transport scolaire mais utilisant la STM. Le CSSMB va baisser le montant remboursé à cause de l'augmentation des élèves passant du primaire au secondaire et de l'ouverture de la nouvelle école secondaire à LaSalle vu le nombre accru d'utilisateurs. Une résolution présentée au Comité consultatif de transport a été acceptée et sera soumise pour adoption aux membres du CA le 3 mars 2022. Au lieu de recevoir 119,80\$, les élèves recevront maintenant 111,80\$. Madame Provost a ensuite présenté la négociation en cours avec les transporteurs. Trois d'entre eux semblent volontaires. Cependant, les quatre autres transporteurs ayant fait front commun afin de soumettre le contrat avec les mêmes conditions semblent provoquer un bras de fer avec le CSS. Madame Ebena ajoute qu'il fut également question de l'appel d'offres en lien avec le suivi du parcours de l'autobus scolaire permettant aux parents de suivre leurs enfants. Le CSS n'arrive pas à ouvrir les enveloppes pour lancer le choix des soumissionnaires, à cause des questions des transporteurs qui reviennent en permanence. Madame Provost a présenté un tableau incluant l'ensemble des services de transport de Montréal (ex : services de courtoisie ou pour enfants malades). Madame Ebena précise qu'il s'agissait de tout transport incluant la distance, la nouvelle adresse ou la seconde adresse. Elle a demandé pourquoi un enfant ayant un billet médical pouvait être refusé. Madame Provost a répondu que certains parents fabriquent de faux billets médicaux. Au niveau de la courtoise, madame Provost a expliqué que des parents signalent qu'il reste de la place dans le véhicule mais que certaines règles doivent être suivies. Ce sont vraiment les élèves ayant droit au transport scolaire qui doivent être dans l'autobus. Il ne faut pas que les élèves soient trop serrés. Les prochaines rencontres du Comité consultatif de transport se tiendront les 14 avril et 9 juin prochains.

Madame la présidente indique avoir demandé à madame Provost de visiter le CP pour présenter le logiciel de calcul de distances déterminant les élèves marcheurs.

16. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

16.1. RETOUR SUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCPQ

Monsieur Gnahoua Zoabli mentionne qu'il fut question, lors du Conseil général de la FCPQ du 5 février 2022, de la réussite de tous les élèves, de la collaboration du CP avec le CCSÉHDAA, du lancement de capsules intitulées « *Tonif pour les parents* »

(disponibles sur la chaîne YouTube de la FCPQ), du pilotage du projet éducatif renouvelé (présentation de monsieur Rénald Beauchesne – formateur à la FCPQ), de l'élection de madame Katherie Rochette en tant que substitut ÉHDAA, des droits et recours des parents d'élèves HDAA. Madame Lorraine Doucet, conseillère à l'inclusion scolaire et sociale à la SODI a présenté le plan d'intervention comme étant l'élément clé pour obtenir des services pour les élèves HDAA. Il fut également question des perspectives de formation et de diplomation pour les élèves plus âgés. Madame Nancy Boone, formatrice à la FCPQ, a présenté des parcours scolaires offerts aux enfants ayant des besoins particuliers. Les membres de la FCPO se sont aussi penchés sur le plan stratégique de la Fédération ainsi que sur le colloque 2022 qui se tiendra le 28 mai 2022 à l'hôtel Le Victorin de Victoriaville. Monsieur Zoabli évoque une consultation sur le plan stratégique de la FCPQ. Il indique que la date de retour pour cette consultation a été fixée au 11 mars 2022 et suggère que le CP créée un sous-comité afin de s'y pencher. L'analyse des nouveaux projets de règlement du ministère concernant le service de garde est en cours. Les acheminés commentaires à ce suiet peuvent être (communications@fcpq.qc.ca). Un nouveau fascicule thématique pour les CP est disponible sur le site web de la FCPQ (www.fcpg.gc.ca). Un fascicule thématique sur la LIP s'est récemment ajouté. Ce document est un aide-mémoire pour les membres des CP. Un webinaire se tiendra le 24 février 2022 sur le thème « Aimer pour l'épanouissement positif de mon enfant », présenté par madame Cynthia Patenaude, sexologue et coordonnatrice du programme AIMER. Le ministère de l'Éducation a tenu une journée-conférences portant sur la transition des élèves HDAA du secondaire vers le collégial (24 février 2022). Les travaux du Comité d'éthique ont démarré. La FCPQ sollicitera le CP pour la définition de certains termes selon la compréhension de ses membres. Les CG express et Déléqués Express de la FCPO sont déposés régulièrement sur le site de partage Teams du CP, sous la rubrique FCPQ. La présidence de la FCPQ a parlé de l'engagement parental. Les représentants de la FCPO en ont fait mention au point 4. Monsieur Zoabli évoque les devoirs de la semaine en lien avec la FCPQ, à savoir :

- Participer à la consultation relative au renouvellement de la planification stratégique (retour le 11 mars 2022)
- Rédiger une résolution avant le 15 avril 2022 afin que le CP participe à la Semaine nationale de l'engagement parental.

Madame la présidente mentionne avoir regardé le questionnaire de la FCPQ en lien avec la consultation relative à sa planification stratégique. Il ne comprend que neuf questions.

(CP/22-02/06)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Nadon et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur la consultation relative à la planification stratégique de la FCPQ, composé des membres suivants :

- Monsieur **Gnahoua Zoabli** (coordonnateur)
- Madame Katherie Rochette
- Madame Tania Naim
- Madame Elham ESHAGHPOUR

(Proposé par monsieur Steeve Nadon – Proposition adoptée à l'unanimité)

16.2. RETOUR SUR LE FORUM PEHDAA

Le point n'a pas été traité.

16.3. RÉUNION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA FCPQ

Ce sujet a été traité au point 16.1.

16.4. CONSULTATION SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Ce sujet a été traité au point 16.1.

16.5. NOUVEAU RÈGLEMENT DU MINISTÈRE SUR LE SERVICE DE GARDE

Ce sujet a été traité au point 16.1.

16.6. NOUVEAU FASCICULE THÉMATIQUE

Ce sujet a été traité au point 16.1.

17. MOT DE LA TRÉSORERIE

17.1. BILAN FINANCIER DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP. Madame Jawlakh signale que l'Institut TA lui a indiqué que les participants au congrès recevront leur lien d'accès environ une semaine avant la tenue de l'évènement.

18. MOT SUR LA RÉUNION DU CA (25 JANVIER 2022)

Madame Jessica Talbot a assisté à la séance du CA du CSSMB du 25 janvier dernier. Le CA a adopté la consultation relative au territoire d'appartenance de la nouvelle école à LaSalle ainsi que la modification du territoire d'appartenance de l'école Cavelier-De-LaSalle. Il fut question d'un plan en lien avec des purificateurs d'air pour les écoles. Un parent a proposé que les parents payent pour des purificateurs d'air mais c'est impossible car le CSS doit se plier aux directives du gouvernement. Il a été demandé si le CSSMB affichera les statistiques en lien avec la COVID-19, comme c'est le cas dans d'autres CSS. Madame Talbot indique ne pas avoir recu de réponse à cette question. Le CA a adopté la consultation relative à la nomination des directions d'établissement. Le CA a discuté et adopté le remboursement des dépenses de fonction. Un projet de construction pour le REM a été adopté (290 rue Deslauriers). Les demandes d'approbation au ministre de l'Éducation, en lien avec les écoles Jonathan et Guy-Drummond pour le statut d'écoles établies aux fins d'un projet particulier (article 240 de la LIP) ont été adoptées. Le CP est consulté sur la demande d'approbation au ministre de l'Éducation pour le statut d'école établie aux fins d'un projet particulier à la suite de l'adoption de cette consultation par les membres du CA. Le CA a adopté la consultation relative au RÉTAC LaSalle, dont il fut question au point 8.3. Idem pour la consultation relative au PTRDI 2023.2026 (point 8.2.). L'addenda à la Politique de transport des élèves (maternelles 4 ans) a également été adopté. Le Rapport annuel 2020-2021 a été déposé. Il fut question du rapport de délégation des présentations au CGTSIM (rapport de défavorisation). Il y aura une redistribution des ressources.

Madame Martine Riendeau signale qu'elle assistera à la séance du CA du CSSMB du 15 mars 2022. Madame Robitaille lui mentionne qu'un lien est disponible sur le site web du CSSMB (www.fcpq.qc.ca) et qu'elle pourra aussi le lui transférer dès qu'elle l'aura. Un délégué indique que le lien en question est disponible la journée même de la séance du CA.

19. VARIA

Aucun point n'a été discuté en Varia.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION : 31 MARS 2022